



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE LAGUENNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Débatu en Conseil Municipal du 6 juin 2012

PIECE 2

PLU	PRESCRIT	ARRETE	APPROUVE
ELABORATION	9 juin 2010	20 juin 2014	



CREA Urbanisme et Habitat
22 rue Eugène Thomas 17000 LA ROCHELLE

Le contenu du PADD est défini dans le Code de l'Urbanisme par l'article L123-1-3 suivant :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques :

- d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme**
- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers**
- et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.**

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant :

- l'habitat,*
 - les transports et les déplacements,*
 - le développement des communications numériques,*
 - l'équipement commercial,*
 - le développement économique et les loisirs,*
- retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.*

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

Les objectifs de développement et l'évaluation des besoins sont présentés dans chapitre IIIA du Rapport de Présentation (pièce1).

ORIENTATIONS GENERALES DES POLITIQUES

D'AMÉNAGEMENT

- ***Liaisons urbaines : après l'aménagement de la traverse du bourg par la RD 1120, améliorer les liaisons douces piétonnes et cyclables, entre le cœur de Laguenne et les quartiers et vers l'agglomération de TULLE***
- ***Développement économique***
 - ***requalifier la zone commerciale de Pounot (projet d'extension à la place de l'ancien moulin)***
 - ***poursuivre la valorisation du tissu de commerces de proximité du cœur historique de Laguenne***
 - ***autoriser la mixité des fonctions urbaines dans les zones urbaines et quartiers***
- ***Mise en valeur de l'entrée de ville coté Sud (rte d'Argentat), en lien avec le projet d'aménagement du parc de la Salvanie et l'aire de co-voiturage***

D'ÉQUIPEMENT

- ***Renforcement du pôle d'équipements par l'aménagement du château et du parc de la Salvanie***
- ***Constitution de réserves foncières pour l'accueil d'équipements futurs communaux ou intercommunaux***
- ***Reclassement de l'emprise du centre de loisirs du Chambon et du camping du Moulin en zones adaptées***
- ***Protection et renforcement de la desserte en eau potable***

ORIENTATIONS GENERALES DES POLITIQUES

D'URBANISME

- **Poursuivre la valorisation du cœur historique et du pôle de services de proximité du bourg de LAGUENNE : opération façade, restructuration d'îlots, liaisons piétonnes, circuit de découverte historique**
- **Poursuivre la densification du cœur de LAGUENNE et son extension sur le coteau sud-ouest (rue des Rivières, coteau de Bonnet, Le Moulinot...), proche des services et équipements**
 - ilot Croix Guillou (7 maisons de ville en accession)
 - place de la Libération (projet de 14 logements locatifs sociaux)
 - Le Moulinot (capacité d'environ 20 logements)
- **Développer l'urbanisation nouvelle dans les secteurs équipés en réseaux ou desservis par les lignes de transport en commun, sous forme organisée avec une utilisation économe du foncier :**
 - Eyrolles (projet d'éco quartier communal en accession d'une vingtaine de lots)
- **Conforter sans étalement urbain les quartiers existants de Puy du Jour, côte de Poujol, le Chambon, le Saule, la Brouillat, Puy-Mège, Saint-Calmine, Seignac et Marvialle**
- **Limiter le développement des hameaux de Boubeau, Malperdu, Le Verdier, Croix de Coulaux et Sauge**

ORIENTATIONS GENERALES DES POLITIQUES

D'HABITAT

Objectif Démographique	Besoin de croissance résidentielle	Densité moyenne*	Besoin foncier net	Besoin** foncier Brut	Dont locatif social
<i>Croissance à 1600 habitants</i>	<i>+ 110 logements dont 20 dans le parc vacant dont 90 logements neufs</i>	<i>10 lgt /ha</i>	<i>9 ha</i>	<i>14 ha</i>	<i>20 lgt</i>

- ***Poursuivre l'accueil de nouveaux ménages pour atteindre 1600 habitants en 2024***
- ***Développer le parc de résidences principales de 110 logements, soit en moyenne 11 logements par an, en réduisant le parc vacant de 20 logements et en développant le parc de 90 logements neufs***
- ***Développer le parc locatif social de 20 nouveaux logements***
- ***Prendre en compte les documents supra-communaux (SCOT, PLH ...)***

ORIENTATIONS GENERALES DES POLITIQUES

DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES et FORESTIERS

Redéfinir les zones de développement urbain en périphérie du centre ville ou des secteurs déjà urbanisés et aménagés, afin de préserver les secteurs naturels de la commune pour leur qualité agricole, paysagère (boisements) et environnementale : Croix de Coulaux, Puy Bouboche, Puy Mége, Poujols, par suppression d'anciennes zones NA

Préserver le foncier agricole nécessaire à la pérennité de 5 à 6 exploitations agricoles, notamment sur des productions à valeur ajoutée et circuits courts (maraichage, transformation, vente directe ...), dans les secteurs de Donnet, Maison Rouge, Puy Mège, Seignac, Poujols, vallée de la Saint-Bonnette et Sauge

Protéger et renforcer la ressource en eau potable

Protéger les grandes perspectives paysagères, notamment en limitant l'urbanisation des lignes de crêtes et maintenant des coupures vertes

DE PRESERVATION OU DE REMISE EN ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Protections des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques : grands boisements, boisements linéaires, vallées et ripisylves à caractère naturel (Donnette, Boussac, Gannette et Saint-Bonnette, Montane) , corridors de gibier entre vallées

Prendre en compte les continuités écologiques définies par le SDAGE et le SCOT

Prendre en compte le Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la Corrèze amont

ORIENTATIONS GENERALES DES POLITIQUES

SECTORIELLES

Les politiques sectorielles concernent :

- *l'habitat (État, SCOT, PLH)*
- *les transports et les déplacements (département, SCOT, aggro)*
- *le développement des communications numériques (département, Pays, SCOT)*
- *l'équipement commercial et touristique (SCOT)*
- *le développement économique et les loisirs (agglo, autres syndicats...)*

relèvent des intercommunalités citées

La commune a traduit dans son projet les orientations des documents supra-communaux adoptés ou en cours d'élaboration.

OBJECTIFS DE MODERATION DE CONSOMMATION DE L'ESPACE

MODERATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

- **Limiter la consommation du foncier par l'habitat neuf à 90 logements soit 9 logements par an**
- **Réduire le parc vacant de 20 logements**
- **Réduire la consommation moyenne de foncier par l'habitat individuel de 40%, de 1650 m² (consommation observée lors des 12 dernières années) à 1000 m² et poursuivre la densification du bourg de LAGUENNE**

LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

- **Recentrer l'urbanisation nouvelle dans les secteurs proches des équipements et des services ou desservis par les réseaux, sous forme organisée, avec une utilisation économe du foncier dans le bourg de Laguenne et les quartiers de Eyrolles et Maison Rouge (après renforcement des réseaux).**
- **Limiter le développement des hameaux, hormis pour combler les interstices entre constructions existantes**

Traduction cartographique du PADD

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

juin 2012

